



## **Les nouvelles trousse de prévention destinées à la réduction des risques**

### **De quoi s'agit-il ?**

**Dans le cadre de la politique de réduction des risques et des dommages, l'Etat facilite la mise sur le marché de trousse de prévention contenant du matériel d'injection stérile**, ce qui permet de limiter le partage et la réutilisation du matériel d'injection pour éviter la transmission de maladies infectieuses, de bactéries ou de champignons.

Les producteurs de ces trousse bénéficient d'une aide financière de l'Etat pour les vendre à prix modique. Ce dispositif d'aide, qui existe depuis 1996, a été modifié en 2022 afin de proposer du matériel plus efficace et en phase avec les pratiques actuelles.

Cette nouvelle composition est le résultat d'une évaluation des outils qui figuraient dans les anciennes trousse, d'une étude d'acceptabilité sur le nouveau matériel proposé et de la consultation des principaux acteurs de la réduction des risques (usagers, professionnels de santé, médico-sociaux et associations de lutte contre les addictions).

### **Quels changements ?**

Deux types de trousse sont désormais mis à disposition : 1ml et 2ml, adaptées aux substances injectées.

Les trousse « 1ml » contiennent le matériel nécessaire pour deux injections, les trousse « 2ml » contiennent le matériel nécessaire pour une injection.

Les principaux changements pour les trousse sont les suivants :

<b>Matériel supprimé</b>	<b>Matériel ajouté ou remplacé</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Préservatif</li><li>• Tampon alcool</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un filtre à membrane 0,2µ</li><li>• 2 lingettes à la chlorhexidine alcoolique pour les mains et le point d'injection</li><li>• Une cupule plus grande avec manchon en plastique (pour éviter les brûlures)</li></ul>

**A compter du 1<sup>er</sup> février 2024**, les trousseaux bénéficient de l'aide financière d'Etat, permettant une mise à disposition aux usagers gratuite, ou à moindre coût en pharmacie, sont :

**Pour leur vente en pharmacie :**

- « Kit Exper' Pharmaceutique » 1ml / 2ml, mis sur le marché par le laboratoire EDEC
- « Stéribox » 1ml / 2ml, mis sur le marché par le laboratoire DELPHARM

 <p><b>KIT EXPER' 1ml Pharmaceutique</b></p> <p>Matériel pour 2 injections Usage individuel et unique</p> <p>Le <b>KIT EXPER' 1 ml Pharmaceutique</b> est un outil de prévention contre le VIH et les virus des hépatites B et C.</p> <p>Cette trousse est vendue en pharmacie, au prix maximum conseillé de 1 euro.</p>	 <p><b>KIT EXPER' 2 ml Pharmaceutique</b></p> <p>Matériel pour 1 injection Usage individuel et unique</p> <p>Le <b>KIT EXPER' 2 ml Pharmaceutique</b> est un outil de prévention contre le VIH et les virus des hépatites B et C.</p> <p>Cette trousse est vendue en pharmacie, au prix maximum conseillé de 1 euro.</p>
---	---

Code ACL7 : 6333012  
Code EAN13 : 37.700.267.8202.6

Code ACL7 : 6333011  
Code EAN13 : 37.700.267.8203.3

 <p><b>Steribox<sup>+</sup> 1ML</b></p> <p>Cette trousse est vendue en pharmacie. Prix maximum : 1 Euro</p>	 <p><b>Steribox<sup>+</sup> 2ML</b></p> <p>Cette trousse est vendue en pharmacie. Prix maximum : 1 Euro</p>
--	--

Code ACL7 : 6364834  
Code EAN13 : 3760164420034

Code ACL7 : 6364035  
Code EAN13 : 3760164420003

**Pour leur distribution gratuite par les établissements et les associations de réduction des risques et des dommages ou via les automates :**

- « Kit Exper' Associatif » 1 ml / 2ml, mis sur le marché par le laboratoire EDEC
- « Kit + » 1ml / 2ml, mis sur le marché par le laboratoire DELPHARM

 <p><b>KIT EXPER' 1 ml Associatif</b></p> <p>Matériel pour 2 injections Usage individuel et unique</p>	 <p><b>KIT EXPER' 2 ml Associatif</b></p> <p>Matériel pour 1 injection. Usage individuel et unique.</p>
<p>Le <b>KIT EXPER' 1 ml</b> est un outil de prévention contre le VIH et les virus des hépatites B et C. CETTE TROUSSE EST DISTRIBUÉE GRATUITEMENT PAR LES ASSOCIATIONS MENANT DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES RISQUES, AUTORISÉES PAR L'ARTICLE D.3121-27 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE. <b>ELLE NE PEUT ÊTRE VENDUE</b></p>	<p>Le <b>KIT EXPER' 2 ml</b> est un outil de prévention contre le VIH et les virus des hépatites B et C. CETTE TROUSSE EST DISTRIBUÉE GRATUITEMENT PAR LES ASSOCIATIONS MENANT DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES RISQUES, AUTORISÉES PAR L'ARTICLE D.3121-27 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE. <b>ELLE NE PEUT ÊTRE VENDUE</b></p>

 <p><b>Kit+ 1 ML</b></p>	 <p><b>Kit+ 2 ML</b></p>
<p>Cette trousse est distribuée gratuitement par les associations menant des actions de réduction des risques, autorisées par l'article D.3121-27 du code de la santé publique. Elle ne peut être vendue.</p>	<p>Cette trousse est distribuée gratuitement par les associations menant des actions de réduction des risques, autorisées par l'article D.3121-27 du code de la santé publique. Elle ne peut être vendue.</p>

**A compter du 1er février 2024,  
les pharmacies, établissements, associations  
peuvent se fournir auprès de ces deux metteurs sur le marché.**